

Protection et Valorisation du Patrimoine Historique, Culturel et Naturel



Licence
professionnelle
BAC +3

Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



470 h sur **12 mois**

↳ Objectifs

La formation vise à offrir aux étudiants les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des métiers de la protection et de la valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel. Ces mêmes compétences (cognitives, en communication, relationnelles, systémiques et technologiques) seront mobilisées pour la gestion et la préservation des milieux naturels des collectivités locales et territoriales.

Métiers visés :

- Chargé de mission projet culturel
- Animateur écotourisme
- Chargé de mission environnement
- Assistant au conservateur de musée
- Assistant à l'Architecte des bâtiments de France
- Assistant chargé de la valorisation du patrimoine
- Assistant des affaires culturelles
- Conseiller en environnement, etc

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 :

L2 : histoire, géographie, biologie, sociologie, AES, économie, droit...

BTS : agriculture, foresterie, tourisme, animation culturelle...

DUT : gestion des entreprises et des administrations

Admission : sur dossier, tests de connaissances, et éventuellement entretien.

Dépôt de candidature : de mars à juin.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE :

www.cfa-eve.fr

↳ Rythme d'alternance

- 2 jours en formation
- 3 jours en entreprise.

Rentrée : septembre.

↳ Lieu de formation

Université d'Evry Val d'Essonne

2 rue du Facteur Cheval
91000 EVRY
www.univ-evry.fr

PROGRAMME

UE. 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

1.1 Espaces et milieux naturels

- Ecosystèmes fluviaux et marins
- Ecosystèmes forestiers
- Aménagement urbains et ruraux

1.2 Histoire et patrimoine

- Histoire des civilisations et des techniques
- Ecotourisme
- Histoire de l'art

1.3 Droit et patrimoine

- Droit de l'environnement et droit urbain
- Droit public du patrimoine

UE. 2 TECHNIQUES D'ANALYSES ET DE COMMUNICATION

2.1 Diagnostic territorial

- Techniques de mesure des pollutions

- Initiation aux techniques d'inventaire de la faune et de la flore

- Initiation aux techniques de fouille archéologique

2.2 Savoir-faire cartographiques

- Cartographie assistée par ordinateur
- Initiation aux systèmes d'information géographique

2.3 Outils méthodologiques et langues

- Techniques d'enquête
- Technique et sociologie de la communication
- Langue vivante

UE. 3 MANAGEMENT ET ORGANISATION

3.1 Management culturel

- Management et gestion des projets culturels

3.2 Management écologique

- Management et gestion du patrimoine naturel

UE. 4 ORIENTATION PROFESSIONNELLE

4.1 Outils financiers

- Financement des projets culturels et environnemental

4.2 Restauration du patrimoine

- Restauration et valorisation du patrimoine naturel
- Restauration et valorisation du patrimoine culturel

UE. 5 PROJET TUTEURE ET METHODOLOGIE DE REDACTION DE MEMOIRE

Responsable de la formation et responsable pédagogique : Abdoul-H. BA, MCF en géographie

Mail: abdoul.ba@univ-evry.fr

Secrétariat pédagogique : Berivan DELEN –Tél. 01 69 47 82 67 - Fax 01 69 91 14 23

Mail : berivan.delen@univ-evry.fr

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr



Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr, de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.